



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DÉCISION N° DC.21.005**  
portant sur

**Le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal  
d'Ingré à Madame H. P.**

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.19.019 du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Madame H. P.  
, tendant à renouveler une concession de terrain familiale dans le cimetière

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 30 ans, de deux mètres carrés superficiels n° 1375, enregistrée sous le n° 528, à compter du 11 décembre 2020 pour valoir à compter du 17 avril 2020.

Article 2 : Cet emplacement est accordé à titre de :

- renouvellement de la concession

Article 3 : La concession est attribuée moyennant la somme totale de cent quatre-vingt-un euros et quarante-cinq centimes (181,45 €) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 11 décembre 2020.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Madame H. . P.

A Ingré, le **18 DEC. 2020**

Le Maire,  
  
Christian DUMAS.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : **18 DEC. 2020 18 DEC. 2020**

Publié ou notifié-le :

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Acte à classer

DC-21-005

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-12-18T10-44-01.00 ( MI227356459 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20201218-DC-21-005-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Renouvellement d'une concession e terrain dans  
communal d'Ingré à Mme H P

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : DC.21.005 - CONCESSION Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:44

Date 18/12/20 à 10:44

Date 18/12/20 à 10:54

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie